SOCIÉTÉ • VIOLENCES CONJUGALES

Au procès de Stéphane Plaza, dix-huit mois de prison avec sursis requis pour violences conjugales : « Il s'agit de rappeler qui est la victime et qui est l'agresseur »

L'animateur star de M6 comparaissait, jeudi 9 janvier, devant le tribunal de Paris pour violences physiques et psychologiques sur deux anciennes compagnes. « J'affirme que les plaignantes mentent », a-t-il répété.

Par Lucie Soullier

Publié le 10 janvier 2025 à 05h15, modifié le 10 janvier 2025 à 10h53 • Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

L'animateur de télévision et agent immobilier Stéphane Plaza (au centre), accusé de violences sur deux anciennes compagnes, à son arrivée au tribunal correctionnel de Paris avec ses avocats, Carlo Alberto Brusa et Hélène Plumet, le 9 janvier 2025. DIMITAR DILKOFF/AFP

« Je ne vais pas appeler ça la scène de violence, mais l'accident. » A la barre de la 10e chambre du tribunal correctionnel de Paris, jeudi 9 janvier, Stéphane Plaza sautille nerveusement en corrigeant les avocats des victimes. Il a été *« un peu lourd »* sur quelques *« blagues »*, a *« déçu peut-être »*, été infidèle, *« oui »*. Mais violent, *« jamais »*. Toute cette affaire n'est que *« calomnies »*, *« fausses déclarations »*, volonté de lui *« nuire »*. D'ailleurs, ajoute-t-il, *« mon nom est taché quoi que vous décidiez : Stéphane Plaza, il y aura toujours un doute maintenant. Mais moi, je n'ai rien fait »*.

L'animateur star de M6 comparaît pour violences habituelles sur deux anciennes compagnes. Un *« dossier de violences conjugales d'une triste banalité »*, résume la procureure de la République. Avec son lot de détails tirés de ce qui fait une intimité partagée, et deviennent ici autant d'arguments du procès. Amandine y fait face la première. Sa queue-de-cheval blonde oscille douloureusement à la barre, entre les questions sur sa libido et l'évocation par la défense de violences subies dans son enfance. *« On n'est pas là pour vous martyriser, on est là pour chercher la vérité »*, précise l'avocat de Stéphane Plaza, Carlo Alberto Brusa. *« Ce que vous faites, ça s'appelle du* revenge porn *»*, s'indigne en face Me Benjamin Chouai, devant les vidéos intimes de sa cliente versées au dossier.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Amandine reprend. Elle retrace près de cinq années de relation avec Stéphane Plaza, émaillées selon elle d'insultes, d'humiliations publiques et de violences physiques. A l'été 2018, un premier coup à l'épaule la projette au sol. Lui nie l'avoir touchée et évoque en retour une *« crise de jalousie »* d'Amandine lors d'un déjeuner *« festif »* sur une plage. Quelques mois plus tard, il la présente comme un *« cadeau »* aux invités lors d'un voyage professionnel au Maroc. *« J'ai dû dire quelque chose comme "Combien de chameaux vous m'offrez pour Amandine ?" »*, convient-il, plaidant une *« blague lourde »* qu'il ne refera pas : *« Les mentalités ont changé. »* Et ce colis lancé au visage en novembre 2020 ? *« Je ne commande jamais sur Amazon »*, conteste-t-il.

« Dyspraxique, je ne contrôle pas ma force »

Arrive le mois d'avril 2022 et le fameux *« accident »*. Stéphane Plaza débarque chez Amandine, furieux qu'elle ait parlé de leur relation à un profil inconnu sur Instagram. *« Je dis au chien : "Maman a fait une bêtise parce que maman parle un peu trop." »* Le président du tribunal soupire : *« On se croirait dans Pagnol. »*

« Il hurle, il hurle, il hurle », poursuit Amandine à la barre. Ses mains racontent la suite, se dressant devant elle pour mimer son réflexe alors qu'il s'approche d'elle. Un geste de défense, pour elle. *« Pour m'empêcher de sortir »*, selon lui. Il lui attrape les mains, elle finit avec l'annulaire cassé et deux doigts luxés.

Leurs versions diffèrent une nouvelle fois ensuite. Elle parle d'un étranglement et d'un placage contre le mur ; lui affirme qu'il est parti sans comprendre qu'elle était blessée. *« Je n'ai pas voulu lui faire mal, je suis dyspraxique*, avance-t-il, expliquant que cela provoque chez lui des problèmes de coordination et de maladresse. *Effectivement, je ne contrôle pas ma force, j'ai blessé des gens accidentellement sur mes tournages en disant bonjour. »* Le président du tribunal intervient : *« Ce n'est pas la dyspraxie qui lui casse le doigt, monsieur. »* Le certificat de l'unité médico-judiciaire a conclu, pour Amandine, à dix jours d'incapacité totale de travail pour les violences physiques, six pour les violences psychologiques.

Lire aussi | Procès de Stéphane Plaza renvoyé : « C'est tout aussi compliqué pour les plaignantes d'être là »

« J'affirme que les plaignantes mentent », répète Stéphane Plaza. Lui maintient qu'on cherche à le

« punir » pour ses infidélités ; explique avoir pu entretenir jusqu'à *« six relations en même temps »*, tout en se tenant à distance des termes *« couple »* et *« compagne »* – la conjugalité est une circonstance aggravante en matière de violences. *« J'aime les femmes, peut-être un peu trop »*, argue-t-il. *« Je ne porte pas plainte pour infidélité »*, rétorque Amandine.

Système d'« emprise »

« Puisqu'il faut le répéter, il n'est pas question de juger les infidélités de Monsieur Plaza, s'agace la procureure de la République. *Il lui est reproché d'avoir porté des coups, humilié, étranglé, menacé, insulté, mordu. On parle de violences physiques et psychologiques, pas de moralité. »*

« On est dans la théorie du Don Juan et des femmes vengeresses. La rhétorique habituelle des auteurs de violences conjugales », plaide Louise Beriot, l'avocate de Paola, la deuxième victime. A la barre, celle-ci raconte une succession de menaces, injures et dénigrements tout au long de leur relation de près d'un an. Au point qu'elle l'enregistre à son insu, un jour où il insulte son fils et ses parents. *« On a l'impression que c'est une pièce de théâtre. Ou un mauvais vaudeville »*, lâche Stéphane Plaza. Paola finit par déposer plainte lorsqu'il ne lui rend pas ses clés. *« Je ne les ai pas retrouvées »*, affirme-t-il. *« Vous comprenez ce que ça veut dire de garder les clés de quelqu'un ? Ça veut dire c'est moi qui ai le contrôle, je peux rentrer chez toi quand je veux »*, lui répond le deuxième conseil de Paola, Clotilde Lepetit.

Lire aussi | Gwenola Joly-Coz, la haute magistrate qui rend justice à la cause des femmes

« Il s'agit de rappeler qui est la victime et qui est l'agresseur », recadre la procureure de la République, développant dans ses réquisitions un système d'*« emprise »* de Stéphane Plaza dans lequel *« les violences physiques et psychologiques ne sont pas le but mais un moyen de domination »*. Elle requiert dix-huit mois de prison avec sursis à son encontre, assortis d'une interdiction d'entrer en contact avec les victimes durant trois ans, de cinq ans d'interdiction de port d'arme et de 10 000 euros d'amende, *« une peine pour replacer la responsabilité là où elle doit être et dire* [aux victimes] *qu'elles ne sont en rien responsables d'avoir cru, d'avoir aimé, d'être restées »* et un message que la procureure voudrait que la justice adresse à toutes les victimes de violences conjugales : *« Elles ne sont pas seules. »* La décision a été mise en délibéré au 18 février.

Lucie Soullier

Vous avez aimé cet article ? Soutenez-nous en vous abonnant.

En tant qu'inscrit, bénéficiez d'une offre spéciale à ~~12,99~~ **6,49 €/mois** pour accéder à tous nos contenus.

En profiter